~~FRC 2.16421~~ ~~16421~~

CORPS LÉGISLATIF.

Case FRC 11928

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MOTION D'ORDRE

FAITE

PAR HÉARD,

Sur la poursuite des traîtres et des dilapidateurs.

Séance du 18 Messidor an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Vous retracer les dangers qui affligeoient notre patrie au moment où vous avez courageusement recouvré vos droits et ceux de la nation ; vous peindre l'état cruel où se trouvoit le plus grand nombre de nos braves guerriers

combattant pour la liberté ; faire descendre vos regards encore attristés sur l'abyme profond où la République étoit sur le point d'être engloutie par les trahisons, les vols de tout genre, l'abus des pouvoirs usurpés sur le peuple, sur vous-mêmes ; vous représenter la constitution française méconnue, outragée : ce seroit, représentans du peuple, un tableau trop déchirant pour vos ames sensibles ; je ne viens point renouveler des plaies qui sont loin d'être cicatrisées.

Il ne faut cependant pas s'abuser sur la maladie qui dévore le corps politique ; elle affoiblit insensiblement le courage, perd l'esprit public, et vous ne sauriez trop vous hâter, citoyens représentans, d'arrêter le mal dans sa source. Plus d'une fois des hommes infiniment éclairés vous ont fait sentir à cette tribune la nécessité d'une prompte guérison, la nécessité sur-tout d'appliquer le véritable remède ; car une maladie, quelque légère qu'elle soit, devient en peu de temps incurable, si elle est mal traitée ou négligée.

En renversant les triumvirs, vous avez acquis de nouveaux droits à la confiance des Français ; mais croyez-vous avoir rempli tous les devoirs que le caractère auguste de mandataires d'un grand peuple vous impose ?

Vous avez proclamé à cette tribune que les revers qu'éprouvent nos armées, les assassinats qui se commettent dans les départemens du Midi et de l'Ouest, la désertion de nos jeunes conscrits, la pénurie des armes et des vivres, le déficit qui donne lieu à un emprunt de cent millions, procédoient des friponneries, des dilapidations énormes commises par Schérer et ses complices ; lorsque vous avez dit encore que les plaies profondes faites à la République étoient l'effet de la trahison et de l'ineptie de trois directeurs, que la guerre des chouans, qui se réorganise, étoit une suite nécessaire de cette même trahison : croyez-vous encore, dis-je, avoir assez fait pour la patrie ? Non, représentans du peuple, il ne

CHICAGO

suffit pas d'avoir eu le courage de faire connoître à la République entière les hommes qui l'ont trahie, ceux qui se sont engraissés des sacrifices et des sueurs du peuple ; il faut encore les livrer à la justice. Quoi ! un malheureux, pressé par la faim, aura pris sur un marché public un pain pour alimenter sa famille, la justice s'empressera de poursuivre, de condamner cet infortuné à la détention et à une peine plus horrible encore, à deux heures d'exposition sur un échafaud : et les lois seroient impuissantes, la justice sans action pour punir les traîtres et les sangsues du peuple ! Non, citoyens représentans, jamais une semblable injustice ne souillera vos consciences . . . . !

Le 30 prairial a sauvé encore une fois la République ; craignons qu'il ne devienne en tout semblable au 18 fructidor, qui n'a rendu aux républicains une vie nouvelle que pour les livrer avec plus de sécurité aux fureurs du despotisme, pour les priver de leurs représentans, de leurs fonctionnaires honteusement destitués, et en dernière analyse livrés aux poignards des assassins.

Un motif puissant de poursuivre les traîtres, tels qu'ils soient, quelque part qu'ils se trouvent, naît encore d'un projet de résolution qui vous a été présenté par notre collègue Poullain Grandprey. Quoi ! représentans du peuple, de malheureux républicains, pères de nombreuses familles, imposés au rôle foncier pour une somme de deux cents francs paieront (car tous veulent sauver la République et ses défenseurs), paieront, dis-je, une somme d'emprunt forcé, la seule peut-être destinée à la nourriture de leurs enfans ; de malheureux fonctionnaires publics dans les départemens verront diminuer le fruit d'un travail opiniâtre et incessant, fruit qui devroit être sacré, et que nulle circonstance ne devroit atteindre, parce qu'elle est leur subsistance et la base de leurs engagemens ; vous-mêmes, représentans du peuple, éloignés de votre famille, de vos biens dégradés,

dilapidés par votre absence, vous vous réduirez au besoin pour sauver encore une fois la patrie ; et des traîtres, des fripons, des sangsues publiques échapperoient à la vengeance des lois ! Vous garderiez un criminel silence, quand le peuple français, qui vous offre le fruit de ses travaux, ses bras, son sang pour la défense de la liberté, vous demande vengeance des traîtres et des fripons !

Aprés avoir montré un courage digne de votre caractère ; après avoir arraché des mains des traîtres les rênes d'un pouvoir usurpé, achevez votre tache ; poursuivez les hommes pervers ; ressaisissez, par un séquestre, la fortune publique, la sueur des malheureux indignement enlevée, et ne souffrez pas qu'elle devienne le prix de tant de forfaits. . . .

Il semble, représentans du peuple, que, depuis l'anéantissement des triumvirs, leur ombre erre encore dans cette enceinte pour nous imposer silence, et qu'après avoir eu le courage de les renverser, nous craignons aujourd'hui de les livrer à la vengeance des lois.

Mais si ces hommes perfides sont dans l'impuissance de nuire pour l'avenir, il n'en est pas moins vrai que leurs projets parricides s'exécutent journellement ; que, malgré leur chûte, nos places sont livrées, la guerre civile fomentée, et les assassinats des républicains multipliés. Décadi dernier, des conscrits s'étant rendus à Saintes pour être organisés en bataillons, l'un d'eux a été assassiné sur le quai par des brigands qui demandent l'aumône avec menaces, et voyagent sans passeports. Tous ces malheurs, sans doute, sont l'effet des rapports avec l'étranger, des agens fidèles des triumvirs, qui, rassurés par la tranquillité et la liberté dont jouissent leurs maîtres au milieu de leurs trésors usurpés, les servent avec ardeur, dans la douce idée que l'impunité doit assurer le triomphe de leurs projets.

C'est encore un fléau pour la République de voir dans les autorités constituées, non-seulement des intrus qui ont ravi la place des républicains sous le régime Merlin, mais même encore de voir en place des fonctionnaires dénoncés depuis long-temps an Directoire, et flétris par l'opinion publique.

Législateurs, vous avez été grands, généreux, intrépides; cela ne suffit pas : il faut encore être justes. Notre charte sacrée, en rendant tous les hommes égaux aux yeux de la loi, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse, vous impose le devoir de provoquer la mise en jugement des traîtres et des dilapidateurs : la corruption n'a déja que trop enfanté des fortunes insultantes, craignez que, comme à Rome, elles ne soient la chûte de la République.

La France, législateurs, a l'œil tendu sur vous de toutes parts, et chaque jour vous recevez de son sein des adresses qui honorent votre fermeté, votre courage; forcez-la aussi d'admirer votre justice.

Vous aviez décrété des sommes considérables pour réparer les friponneries, et pour mettre nos troupes à même de reprendre cette attitude imposante qui chassa de leur territoire les têtes couronnées, rendit la liberté à l'ancienne Rome; décrétez aussi des actes d'accusasion contre les traîtres et les sangsues publiques : voilà le moyen de faire payer promptement l'emprunt forcé, de relever l'esprit public, de vous attacher par des liens indissolubles la France entière, et de la lever en masse si des circonstances malheureuses l'exigeqient.

La mise en jugement de ces hommes perfides est donc pour vous un devoir : c'est le cri de tous les Français. Cette mesure, qui tient aux principes de la justicè, est aussi une arme puissante à opposer aux tyrans coalisés : convaincus de la sévérité de la justice nationale, l'or des nations ennemies ne viendra plus attaquer la foi-

blesse de quelques hommes indignes du nom français ; et, s'ils étoient assez lâches pour se laisser corrompre, la peine constamment assise à côté du crime les feroit reculer d'épouvante.

Je demande que la commission des cinq, chargée de recueillir les faits relatifs aux traîtres et aux dilapidateurs, fasse son rapport primidi prochain.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Messidor an 7.